

AVIS PUBLIC EST DONNÉ
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

1. À la suite de l'assemblée publique aux fins de consultation tenue le 18 juin 2012 à 19h00, le conseil a adopté à la séance ordinaire du 9 juillet le second projet de règlement intitulé :

Règlement # 187-2-2012 visant à modifier le règlement de zonage numéro 56-90 afin de créer une nouvelle zone à caractère commercial

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes concernées de la **zone visée 54**, et des zones contigus **50,51,53, 56** afin que le règlement qui les contient soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, le **17 juillet 2012** au bureau municipal, 155 rue Principale à Saint-Eugène-de-Ladrière.
4. Le nombre de demande requis pour que le règlement 187-2-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **18**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 187-2-2012 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le même jour au bureau municipal, 155,rue Principale à Saint-Eugène-de-Ladrière, à la fin de la période d'enregistrement et la lecture du certificat sera déposée au conseil à la prochaine séance du conseil municipal.
6. Le règlement peut être consulté au bureau municipal , 155 rue Principale à Saint-Eugène-de-Ladrière aux heures normales de bureau.
7. Toute personne qui désire des informations sur les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire , obtient ces renseignements au bureau municipal , 155 rue Principale à Saint- Eugène-de-Ladrière aux heures normales de bureau.
8. Toute personne peut obtenir ,sans frais, une copie du résumé du second projet au bureau municipal , 155 rue Principale à Saint- Eugène-de-Ladrière aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Eugène-de-Ladrière, le **11^e jour de juillet 2012**.

CHRISTIANE BERGER
Directrice générale & secrétaire-trésorière